

Conditions Financières en date du 4 mars 2024



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Programme d'émission de Titres

(Euro Medium Term Note Programme)

de 1.000.000.000 d'euros

LEI (identifiant d'entité juridique) : 969500V08Y2PG8JTLG42

**Emission de titres d'un montant nominal de 20.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 3,488% par an
et venant à échéance le 6 mars 2034
(les "Titres")**

Souche n°26
Tranche n°1

Prix d'émission : 100,00 %

Agent Placeur
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du document d'information en date du 8 septembre 2023 relatif au programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Notes*) de 1.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (le "**Document d'Information**").

Le présent document constitue les conditions financières (les "**Conditions Financières**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") et devant être lues conjointement avec le Document d'Information. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Le Document d'Information et les présentes Conditions Financières sont (a) publié(s) sur le site internet de l'Emetteur (<https://seine-et-marne.fr/fr/notation-financiere>) et (b) disponible(s) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur.

1.	Emetteur :	Département de Seine-et-Marne.
2.	(i) Souche n°:	26
	(ii) Tranche n°:	1
3.	Devise Prévue :	Euro (€)
4.	Montant Nominal Total :	20.000.000 €
	(i) Souche :	20.000.000 €
	(ii) Tranche :	20.000.000 €
5.	Prix d'émission :	100,00 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7.	(i) Date d'Emission :	6 mars 2024
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	6 mars 2034
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 3,488 % par an (autres détails indiqués ci-après)
10.	Base de Remboursement/Paiement :	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée. (autres détails indiqués ci-après)
11.	Changement de Base d'Intérêt :	Sans objet
12.	Option de remboursement :	Sans objet
13.	Date des autorisations d'émission des Titres :	Décision n°2024/8/DGS/Direction des Finances du Président du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 1 ^{er} mars 2024

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	3,488 % par an payable annuellement à terme échu

- | | | |
|------------|---|---|
| (ii) | Date(s) de Paiement du Coupon : | 6 mars de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) |
| (iii) | Montant(s) de Coupon Fixe : | 3.488 € pour EUR 100.000 de Valeur Nominale Indiquée |
| (iv) | Montant(s) de Coupon Brisé : | Sans objet |
| (v) | Méthode de Décompte des Jours : | Exact/Exact – ICMA |
| (vi) | Dates de Détermination du Coupon : | 6 mars de chaque année |
| (vii) | Autre(s) modalité(s) relative(s) à la méthode de calcul des intérêts des Titres à Taux Fixe : | Sans objet |
| 15. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : | Sans objet |
| 16. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable : | Sans objet |
| 17. | Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : | Sans objet |

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- | | | |
|------------|--|--|
| 18. | Option de remboursement au gré de l'Emetteur : | Sans objet |
| 19. | Option de remboursement au gré des Titulaires : | Sans objet |
| 20. | Montant de Remboursement Final de chaque Titre : | 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 € |
| 21. | Montant de Versement Echelonné : | Sans objet |
| 22. | Montant de Remboursement Anticipé : | |
| | Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant, si exigé ou différent de ce qui est prévu dans les Modalités : | 100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| | Remboursement pour des raisons fiscales : | |
| (i) | Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : | Non |
| (ii) | Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : | Non |

23. **Rachat (Article 6(g)) :** Les Titres rachetés par l'Emetteur pourront être conservés et revendus ou annulés conformément à l'Article 6(g)

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
25. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** T2
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
27. **Masse (Article 11) :** Sans objet
28. **Autres conditions financières :** Sans objet

GENERALITES

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) : Sans objet

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

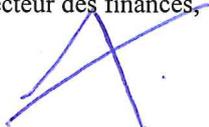
Les Conditions Financières constituent les conditions financières requises pour l'émission l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Département de Seine-et-Marne.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :

Par : Vincent CLAUDON, Directeur des finances,
Dûment habilité



PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES

Non Applicable

2. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 6 mars 2024 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 8.150 €

3. NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre feront l'objet d'une notation de Moody's Investors Service (« **Moody's** »)

Moody's est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'AEMF sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/credit-rating-agencies/cra-authorisation>) conformément au Règlement ANC.

4. AUTRES CONSEILLERS

Sans objet

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions payables à l' Agent Placeur conformément au chapitre "Souscription et Vente" du Document d'Information, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

6. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 3,488 % par an.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR001400OIQ9

Code commun : 277988356

Code FISN : DBFUFB

Code CFI :	Dpt de la seine/3.488 Bd 20340306
Dépositaires :	
(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central :	Oui
(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, SA :	Non
Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, SA et numéro(s) d'identification correspondant :	Sans objet
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	Sans objet
Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :	Uptevia 89-91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge France

9. PLACEMENT

Méthode de distribution :	Non syndiqué
(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Sans objet
(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) :	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
(iv) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance Category</i> 1; Règles TEFRA non applicables
(iv) Restrictions de vente supplémentaires :	Sans objet